

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Avis d'enquête publique parcellaire relative au projet d'aménagement de la RN 21, accès sud de Villeneuve-sur-Lot

Il sera procédé à la demande de la DREAL Nouvelle Aquitaine à une enquête publique parcellaire de 18 jours, du 16 janvier 2017 inclus au 02 février 2017 inclus, en vue d'être autorisée à acquérir des terrains pour procéder à réalisation du projet d'aménagement de la RN 21, accès sud de Villeneuve-sur-Lot.

est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire : M. Jacques Sauvage, retraité, ancien chef d'établissement France télécom et en qualité de commissaire enquêteur suppléant : M. René Gambart, retraité de la police nationale.


Les plans parcellaires et la liste des propriétaires ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Pujols pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Pujols.

M. Jacques Sauvage siègera à la mairie de Pujols, où toutes les observations pourront lui être adressées :

- le lundi 16 janvier 2017 de 9h à 12h ;
- le vendredi 27 janvier 2017 de 14h à 17h ;
- le mercredi 01 février 2017, de 14h à 17h.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la présente enquête publique est un arrêté de cessibilité, pris par le préfet de Lot-et-Garonne. Les services auprès desquels des informations concernant l'opération objet de la présente enquête peuvent être obtenus sont : Direction régionale de l'environnement et de l'aménagement Nouvelle Aquitaine, Service Déplacements Infrastructures et Transports, Département Investissements sur Routes Nationales, Site de Bordeaux.

Agen, le **13 DEC. 2016**

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

Jacques RANCHERE